



RAPPORT ANNUEL DE GESTION POUR L'ANNEE 2021
DU FCP LAMARTINE PERFORMANCE

Code ISIN Part C : **FR0007045281**

Part D : **FR0013263498**

Agrément AMF (anciennement COB) du 5 mai 2000, modifié le 27 décembre 2004, 26 décembre 2012, 14 avril, 5 septembre 2014, 29 juin 2017.

Lamartine Performance a pour objectif de surperformer son indice de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, via un investissement dans des sociétés cotées à fort potentiel des pays de la Communauté Européenne. Son profil de risque le soumet aux aléas des marchés, le fonds étant éligible au PEA, il est exposé à plus de 75 % de son actif au risque action, au risque de taux et au risque de change.

Au cours de l'année 2021, durant laquelle l'indice CAC 40 NR (calculé du cours d'ouverture du 31 décembre 2020 au cours d'ouverture du 31 décembre 2021) a grimpé de + 30,57 %, **Lamartine Performance**, à **480,23** € pour la part de capitalisation, n'a monté que de + **21,95** %, comme pour la part de distribution, soit à **651,06** € pour cette dernière.

A l'issue de l'année, le portefeuille se compose de 40 valeurs, dont 30 s'inscrivent en hausse, contre 10 qui enregistrent des baisses, les meilleurs scores étant obtenus par **Alphabet** avec + 82 % (bénéficiant aussi de la hausse de 8,4 % du \$ contre l'€), **Hermès International** avec + 74 %, **Sartorius Stédim** avec + 68 %, **Eurofins Scientific** et **Dassault Systèmes** avec + 57 %, **Thermador** avec + 55 %, **Téléperformance** avec + 44 %, **LVMH** avec + 42 %...etc.

A l'inverse, les plus fortes baisses proviennent de **Worldline** avec - 38 %, **Solutions 30** avec - 35 %, et **Rubis** avec - 30 %.

Par secteur, nous avons renforcé l'aéronautique (+ 4 %), le luxe (+3 %), ainsi que la technologie (+ 2 %), la distribution (+ 1 %), les banques (+ 1 %) et la publicité (+ 1 %), en allégeant le secteur de la santé (- 6 %), de la consommation (- 2 %), les holdings diversifiés (- 2 %), et dans une plus faible part, l'énergie (- 1 %) et l'automobile (- 1 %). Enfin, les boissons alcoolisées ont été soldées.

Quant aux liquidités, elles sont restées stables à juste 2 % du portefeuille, compte tenu des frais retenus par le dépositaire en période de taux négatifs.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, la proportion de valeurs éligibles au PEA s'élève à 89,2 % du portefeuille, qui se répartit comme suit :

<u>Répartition par secteurs :</u>	<u>Variations :</u>
- 18 % Technologie	+ 2 %
- 17 % Santé	- 6 %
- 12 % Industrie	inch.
- 10 % Luxe	+ 3 %
- 9 % Consommation	- 2 %
- 7 % Energie	- 1 %
- 5 % Parapétrolier	inch.
- 4 % Chimie de spécialités	inch.
- 4 % Aéronautique	+ 4 %

- 3 % Automobile	- 1 %
- 2 % Tourisme	inch.
- 2 % Distribution	+1 %
- 2 % Holdings diversifiés	- 2 %
- 1 % Banques	+ 1 %
- 1 % Publicité	+ 1 %
- 0 % Boissons Alcoolisées	- 2 %
- 2 % Monétaire et liquidités	inch.

Avec comme principales lignes du portefeuille :

- **5,4 % Hermès International**
- **5,2 % Téléperformance**
- **5,0 % Dassault Systèmes**

Principaux mouvements de l'année 2021

Opérations	Titres	Quantités	Dates	Prix	Montants
Achat	Sodexo	300	19.03.21	80,00	24 000,00
Achat	LVMH	41	26.04.21	627,10	25 711,10
Achat	Biomerieux	200	28.09.21	99,50	19 900,00
Achat	BNP	360	26.11.21	55,36	19 929,60
Achat	Airbus	170	26.11.21	99,55	16 923,50
Vente	Korian	1050	05.02.21	30,94	32 487,00
Vente	Kering	41	26.04.21	645,00	26 445,00
Vente	Plastic Omnium	1020	18.05.21	27,75	28 305,00
Vente	Sodexo	400	31.05.21	79,50	31 800,00
Vente	AKKA Technologies	1100	28.07.21	47,00	51 700,00

Les capitaux sous gestion sont passés de **1590 382,56 €** au 31 décembre 2020, à **1 853 574 €** au 31 décembre 2021, correspondant à une hausse de + **16,55 %**, due pour partie au résultat positif de + 21,95 % du fonds, compensé pour partie par le rachat de 160,909 parts de capitalisation, soit – 4,59 % du nombre de parts, et par le rachat de 13,199 parts de distribution, soit – 3,35 %.

Autres informations :

- Le fonds Lamartine Performance est un fonds PEA qui dépend de la directive 2009/CE dite UCITS 4.
- Les commissions de mouvement s'élèvent à
 - Actions et obligations : max 0,54 % (85 % société de gestion et 15 % dépositaire)
 - OPCVM : France 15 € TTC max et OPCVM étranger 40 € + frais du correspondant (100 % reversés au dépositaire)



- Aucune « soft commission » n'est pratiquée
 - Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque vendredi, ou, en cas de jour férié ou chômé, le premier jour ouvré précédent.
- Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs : le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé, les titres cotés sont évalués
- (Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent).
- Les OPCVM en portefeuille sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
 - Risques de durabilité et critères ESG :

Financière Lamartine est bien consciente des enjeux actuels tant environnementaux, durables, sociaux et de qualité de gouvernance, d'ailleurs elle sélectionne les titres choisis dans ses politiques d'investissement non seulement sur des critères de performance mais aussi de bonne gouvernance : direction, résolutions des AG, conseil d'administration, détention du capital. Financière Lamartine veille également à l'éthique des affaires. Cependant, dans la mesure où le fonds Lamartine Performance a besoin d'une grande souplesse pour sa gestion du fait de ses contraintes statutaires pour être éligible au PEA, il a été jugé préférable de ne pas ajouter de manière engageante ou systématique celles liées au respect des critères sociaux, environnementaux (dont les enjeux liés au changement climatique), de durabilité et de qualité de gouvernance, se classant ainsi dans la catégorie de l'article 6 du Règlement SFDR. Financière Lamartine souhaite maintenir une indépendance dans sa gestion, conserver des marges de manœuvre maximum dans le choix de ses investissements. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.. Les informations relatives aux critères environnementaux, sociaux de durabilité et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.financière-lamartine.com.

• Politique de rémunération

La société de gestion veille à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques. Elle s'efforce de respecter ses obligations par une organisation et des procédures de contrôle et de suivi adaptés à sa taille, son organisation interne, sa nature, la portée et la complexité de ses activités et ses moyens et applique donc le principe de proportionnalité à cette politique de rémunération, notamment pour ne pas constituer de comité de rémunération,

La personne responsable de la politique de rémunération est Bénédicte Coste DG, RCCI et gérant OPCVM et portefeuilles. Cette politique est examinée annuellement ou éventuellement en cas de modification des conditions actuelles par le conseil d'administration à l'occasion de l'examen du rapport annuel du RCCI. Elle s'applique aux personnes dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur le profil de risque de la société de gestion ou de l'OPCVM maison. Pour les portefeuilles individuels, un seul gérant dispose d'une rémunération variable mais qui est fixée de manière à ne pas avoir d'incidence substantielle sur le profil de risque de la société de gestion.

Pour la gestion collective : La Financière Lamartine ne dispose, à ce jour, que d'un OPCVM Lamartine Performance. Ce fonds est géré par Bénédicte Coste (DG gérante et RCCI) assistée de Catherin Bouchacourt. Ces deux gérants ont une rémunération fixe.

Il n'y a pas de rémunération variable concernant la gestion de l'OPCVM chez Financière Lamartine et pas de rémunération indexée sur des commissions de performance liées à la gestion des OPCVM.



Cette politique favorise une gestion saine et efficace du risque, notamment du risque de durabilité et implique que les décisions de gestion concernant l'OPCVM ne sont pas conditionnées par la rémunération des gérants mais seulement par l'intérêt des porteurs de parts d'OPCVM.

- Information complémentaire

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Bénédicte COSTE et Catherin Guy BOUCHACOURT
Gérants du Fonds

Ces informations sont indicatives, les performances passées ne présagent pas des performances futures.